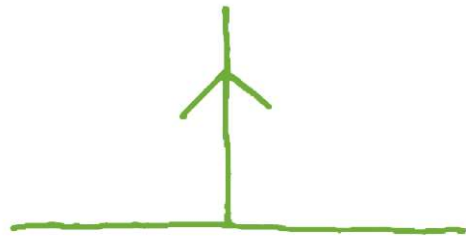


Eric ENON //
ATELIER de l'EMPREINTE
Paysagistes concepteurs



Elaboration d'un guide paysager relatif à l'implantation des projets éoliens sur le territoire de la CDA de La Rochelle

COPIL du mardi 12 octobre 2021
Présentation de la phase 3

Sommaire

01 - CARTOGRAPHIE GENERALE DE HIERARCHISATION DES SECTEURS
mise à jour

02 - ORGANISATION DU GUIDE - SOMMAIRE

03 - EXEMPLE DU SECTEUR C - SITE 3

04 - EXEMPLE DU SECTEUR F - SITE 6

05 - RECOMMANDATIONS PAYSAGERES : APPLICATION

06 - PROCHAINES ETAPES

01 - CARTOGRAPHIE GENERALE DE HIERARCHISATION DES SECTEURS

01 - CARTOGRAPHIE GENERALE DE HIERARCHISATION DES SECTEURS

VERSION PRESENTÉE LE 12 JUILLET 2021

Classement des secteurs :

Zone de vigilance paysagère

Zone d'exclusion paysagère

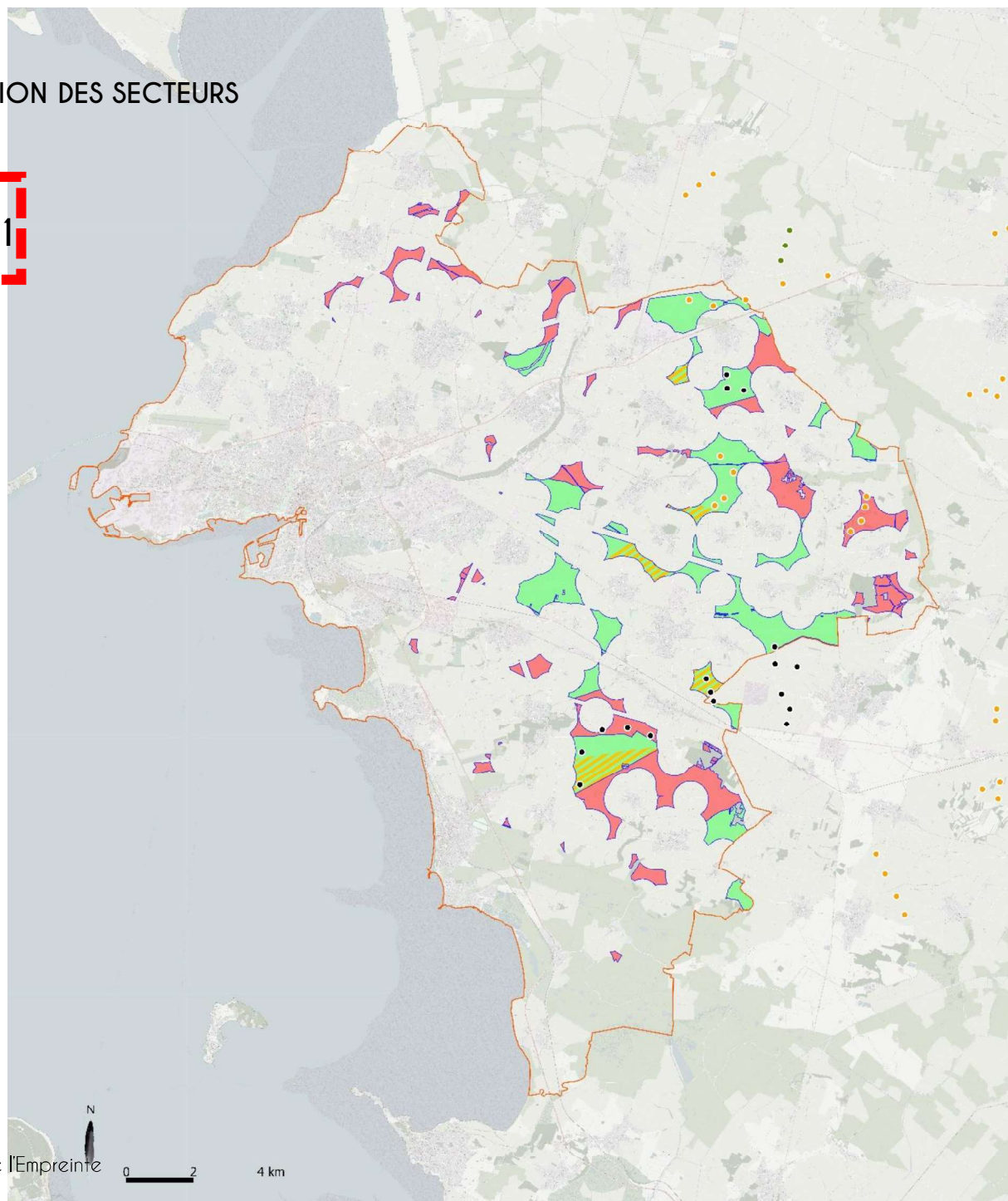
En hachures : analyse
complémentaire à mener

Point sur l'éolien actuellement :

Éoliennes existantes

Éoliennes en instruction

Éoliennes en projet



01 - CARTOGRAPHIE GENERALE DE HIERARCHISATION DES SECTEURS

MISE A JOUR

Classement des secteurs :

Zone de vigilance paysagère

Zone d'exclusion paysagère

Hachures orange

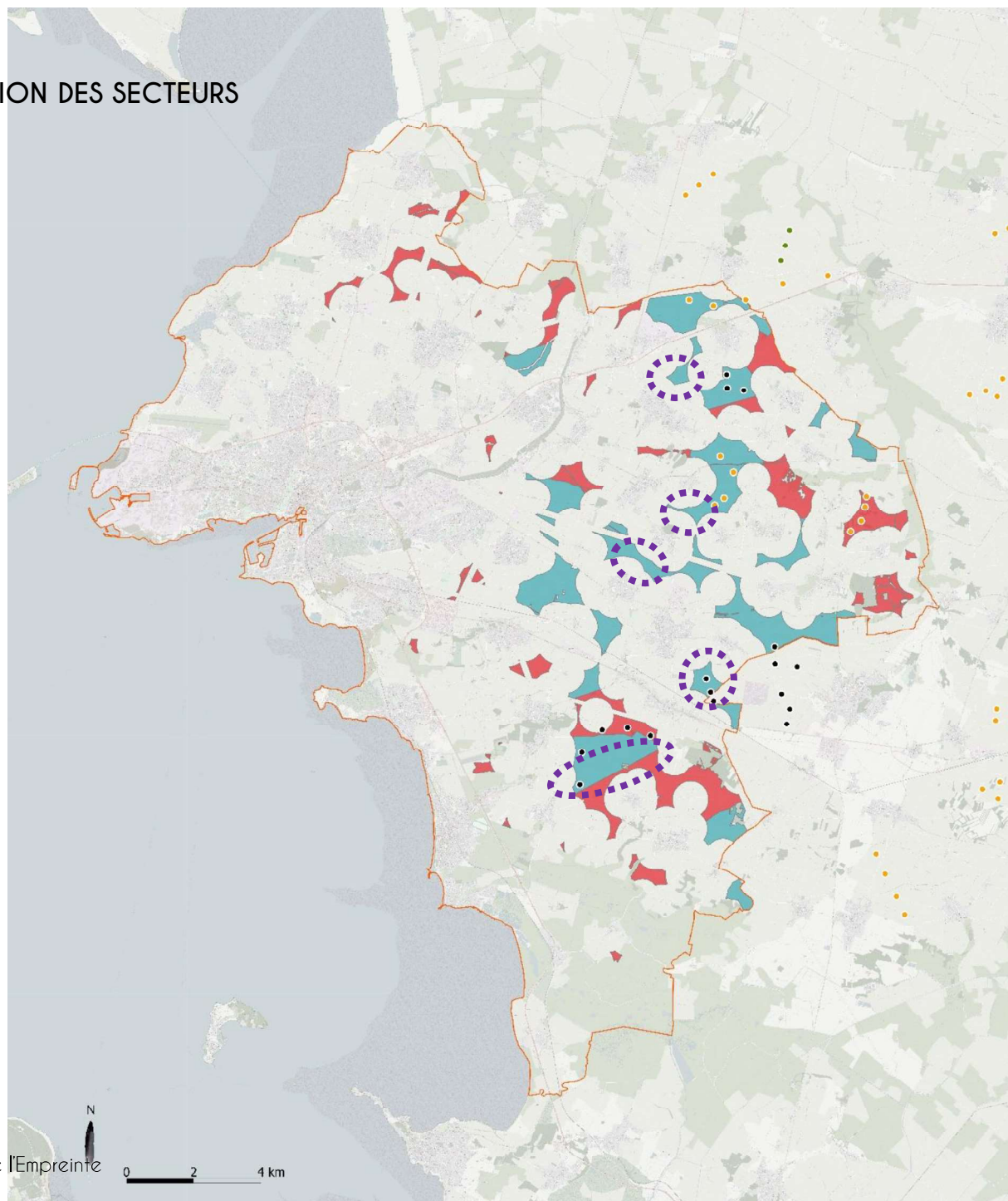
-> zones de vigilance paysagère

Point sur l'éolien actuellement :

Éoliennes existantes

Éoliennes en instruction

Éoliennes en projet

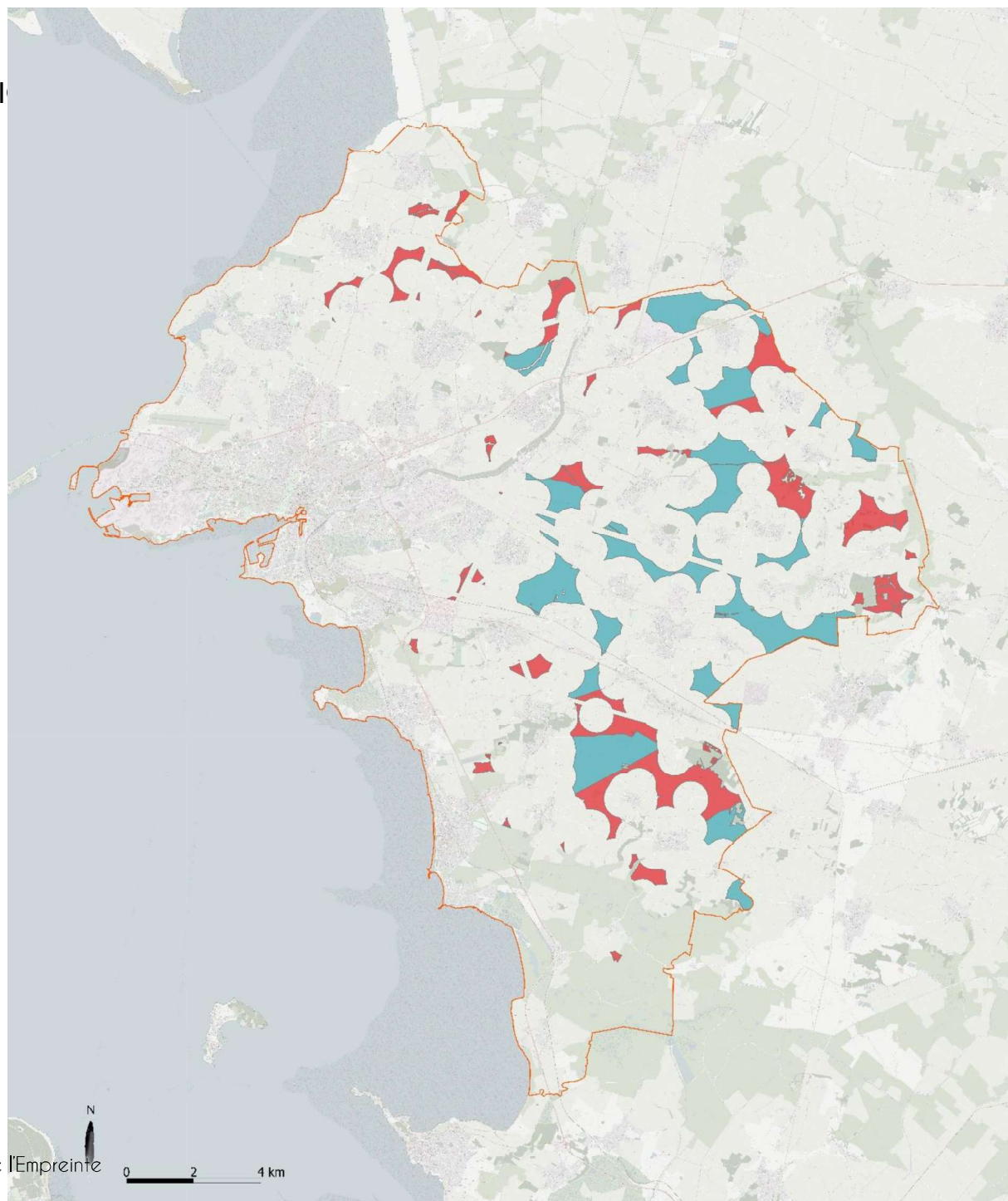


01 - CARTOGRAPHIE GENERALE DE HIERARCHISATION

Classement des secteurs :

Zone de vigilance paysagère

Zone d'exclusion paysagère



02- ORGANISATION DU GUIDE - SOMMAIRE

02- ORGANISATION DU GUIDE - SOMMAIRE

PARTIE 1

Introduction

Délimitation des secteurs potentiels d'un point de vue réglementaire

-> définition des secteurs exclus suivant contraintes réglementaires et servitudes

Éléments de vigilance à prendre en compte au sein des secteurs potentiels

Méthodologie pour le classement des secteurs potentiels

02- ORGANISATION DU GUIDE - SOMMAIRE

PARTIE 1

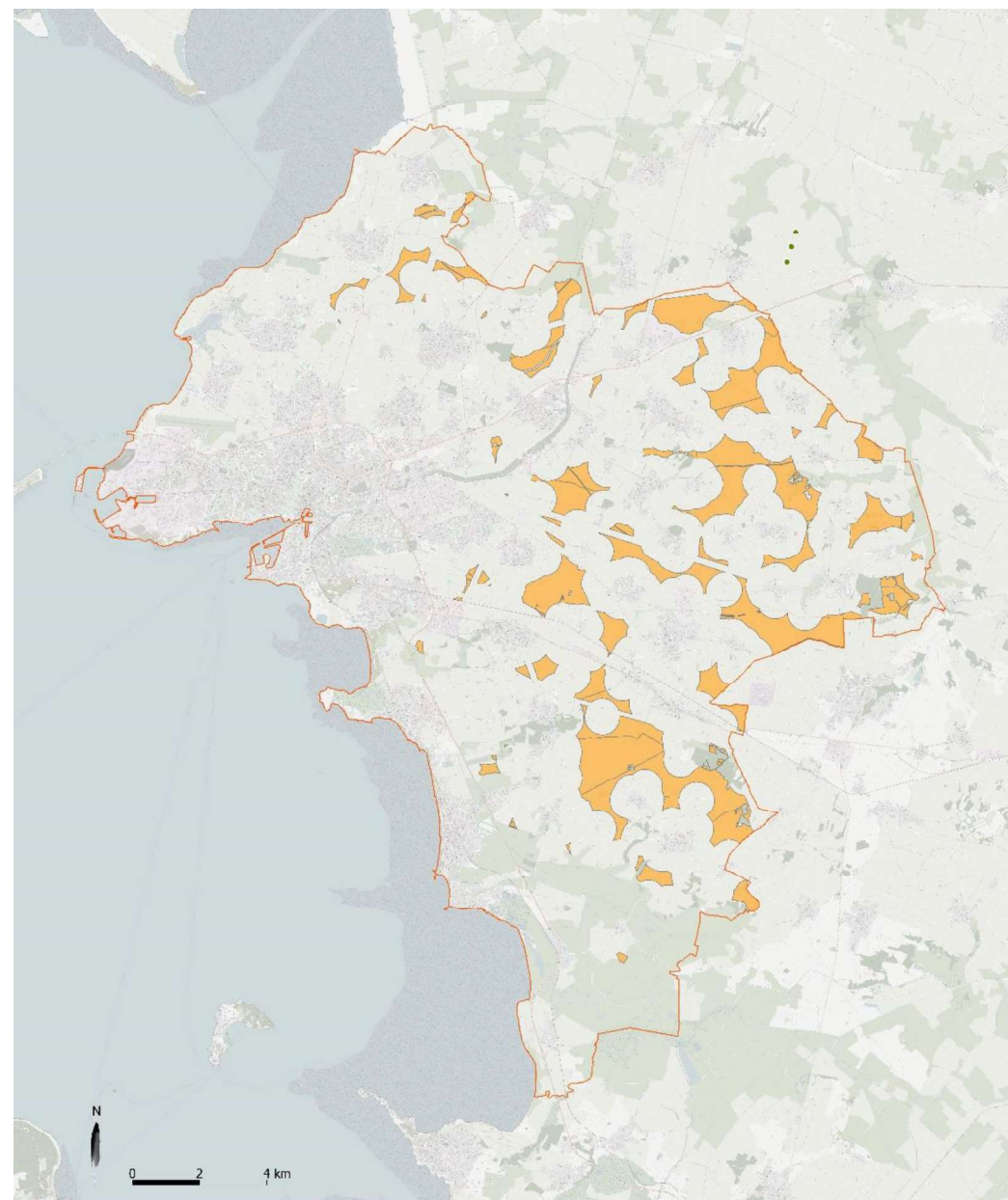
Introduction

Délimitation des secteurs potentiels d'un point de vue réglementaire

-> définition des secteurs exclus suivant contraintes réglementaires et servitudes

Éléments de vigilance à prendre en compte au sein des secteurs potentiels

Méthodologie pour le classement des secteurs potentiels



02- ORGANISATION DU GUIDE - SOMMAIRE

PARTIE 1

Introduction

Délimitation des secteurs
potentiels d'un point de vue
réglementaire

-> définition des secteurs exclus
suivant contraintes réglementaires et
servitudes

**Éléments de vigilance à
prendre en compte au sein des
secteurs potentiels**

Méthodologie pour le classement
des secteurs potentiels

02- ORGANISATION DU GUIDE - SOMMAIRE

PARTIE 1

Introduction

Délimitation des secteurs potentiels d'un point de vue réglementaire

-> définition des secteurs exclus suivant contraintes réglementaires et servitudes

Éléments de vigilance à prendre en compte au sein des secteurs potentiels

Méthodologie pour le classement des secteurs potentiels

Méthode de calcul pour le classement

Sensibilité paysagère :

Faible = 1 pt

Modérée = 2 pt

Forte = 3pt

Classement :

Note moyenne des différentes thématiques = entre 1 et 3

Total inférieur à 2 = zone de vigilance paysagère

Total égal ou supérieur à 2 = zone d'exclusion paysagère

Exemple 1

Thématiques	Sensibilité paysagère		
	faible	modérée	forte
Le paysage agricole et naturel			
Les lisières urbaines habitées			
Le patrimoine bâti			
Les axes de déplacement (paysage parcouru)			
Les perceptions			
Zone de vigilance paysagère pour l'implantation d'éoliennes	Zone d'exclusion paysagère pour l'implantation d'éoliennes		
notation = 1,6			

02- ORGANISATION DU GUIDE - SOMMAIRE

PARTIE 1

Introduction

Délimitation des secteurs potentiels d'un point de vue réglementaire

-> définition des secteurs exclus suivant contraintes réglementaires et servitudes

Éléments de vigilance à prendre en compte au sein des secteurs potentiels

Méthodologie pour le classement des secteurs potentiels

Méthode de calcul pour le classement

Sensibilité paysagère :

Faible = 1 pt

Modérée = 2 pt

Forte = 3pt

Classement :

Note moyenne des différentes thématiques = entre 1 et 3

Total inférieur à 2 = zone de vigilance paysagère

Total égal ou supérieur à 2 = zone d'exclusion paysagère

Exemple 2

Thématiques	Sensibilité paysagère		
	faible	modérée	forte
Le paysage agricole et naturel			
Les lisières urbaines habitées			
Le patrimoine bâti			
Les axes de déplacement (paysage parcouru)			
Les perceptions			
Zone de vigilance paysagère pour l'implantation d'éoliennes	Zone d'exclusion paysagère pour l'implantation d'éoliennes		
notation = 2,2			

02- ORGANISATION DU GUIDE - SOMMAIRE

PARTIE 1

Introduction

Délimitation des secteurs potentiels d'un point de vue réglementaire

-> définition des secteurs exclus suivant contraintes réglementaires et servitudes

Éléments de vigilance à prendre en compte au sein des secteurs potentiels

Méthodologie pour le classement des secteurs potentiels

Méthode de calcul pour le classement

Sensibilité paysagère :

Faible = 1 pt

Modérée = 2 pt

Forte = 3pt

Classement :

Note moyenne des différentes thématiques = entre 1 et 3

Total inférieur à 2 = zone de vigilance paysagère

Total égal ou supérieur à 2 = zone d'exclusion paysagère

Cas particulier :

Si la thématique « paysage agricole et naturel » est considérée comme sensibilité paysagère FORTE = caractère excluant

Exemple 3

Thématiques	Sensibilité paysagère		
	faible	modérée	forte
Le paysage agricole et naturel			
Les lisières urbaines habitées			
Le patrimoine bâti			
Les axes de déplacement (paysage parcouru)			
Les perceptions			
Zone de vigilance paysagère pour l'implantation d'éoliennes	Zone d'exclusion paysagère pour l'implantation d'éoliennes		
notation = 1,8			

02- ORGANISATION DU GUIDE - SOMMAIRE

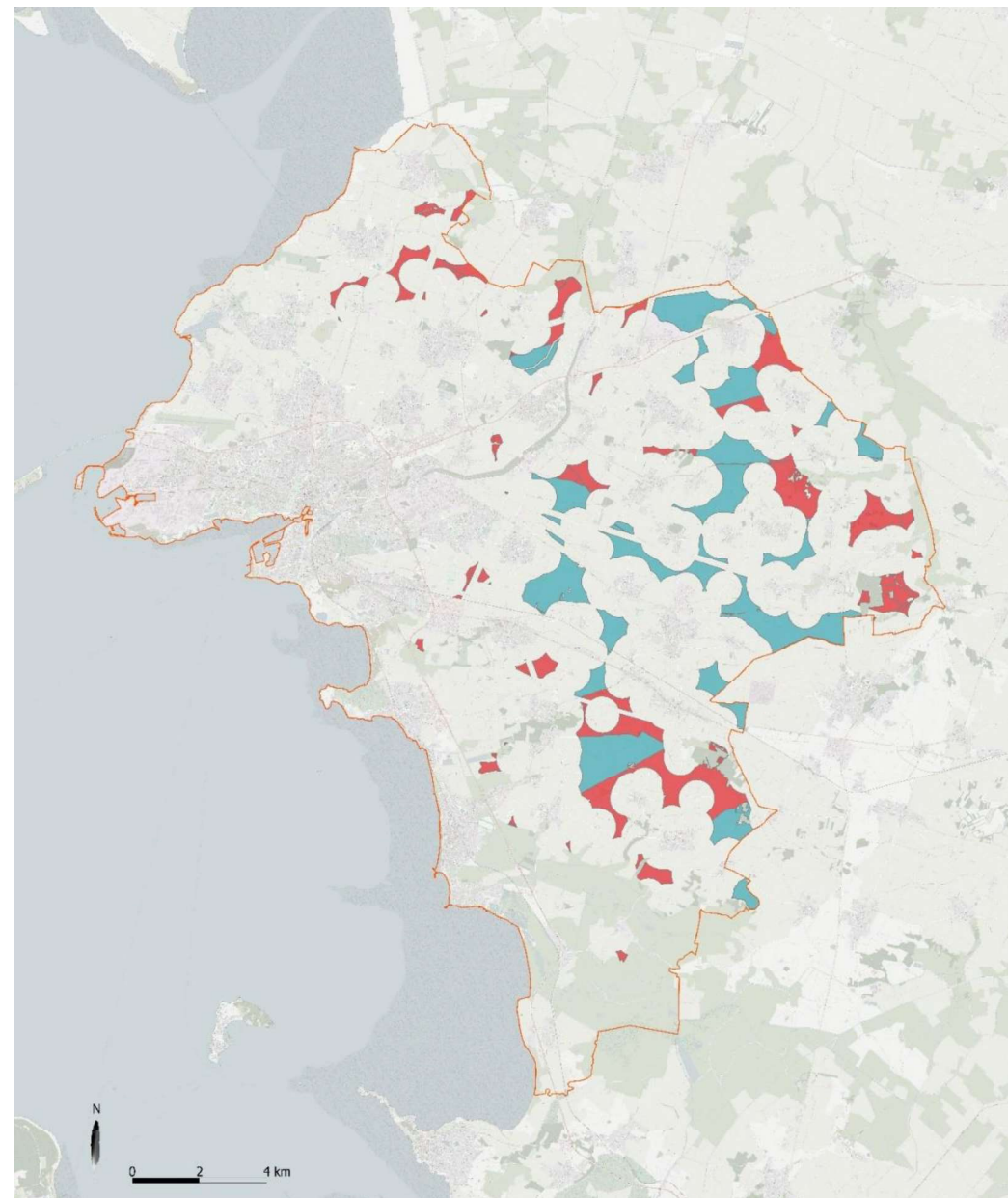
PARTIE 2

Cartographie générale

-> classement des sites potentiels
pour l'implantation d'éoliennes sur le
territoire de la CDA de La Rochelle

Découpage du territoire en 10
secteurs (A->J)

Découpage de chaque secteur
en sites (51 au total)



02- ORGANISATION DU GUIDE - SOMMAIRE

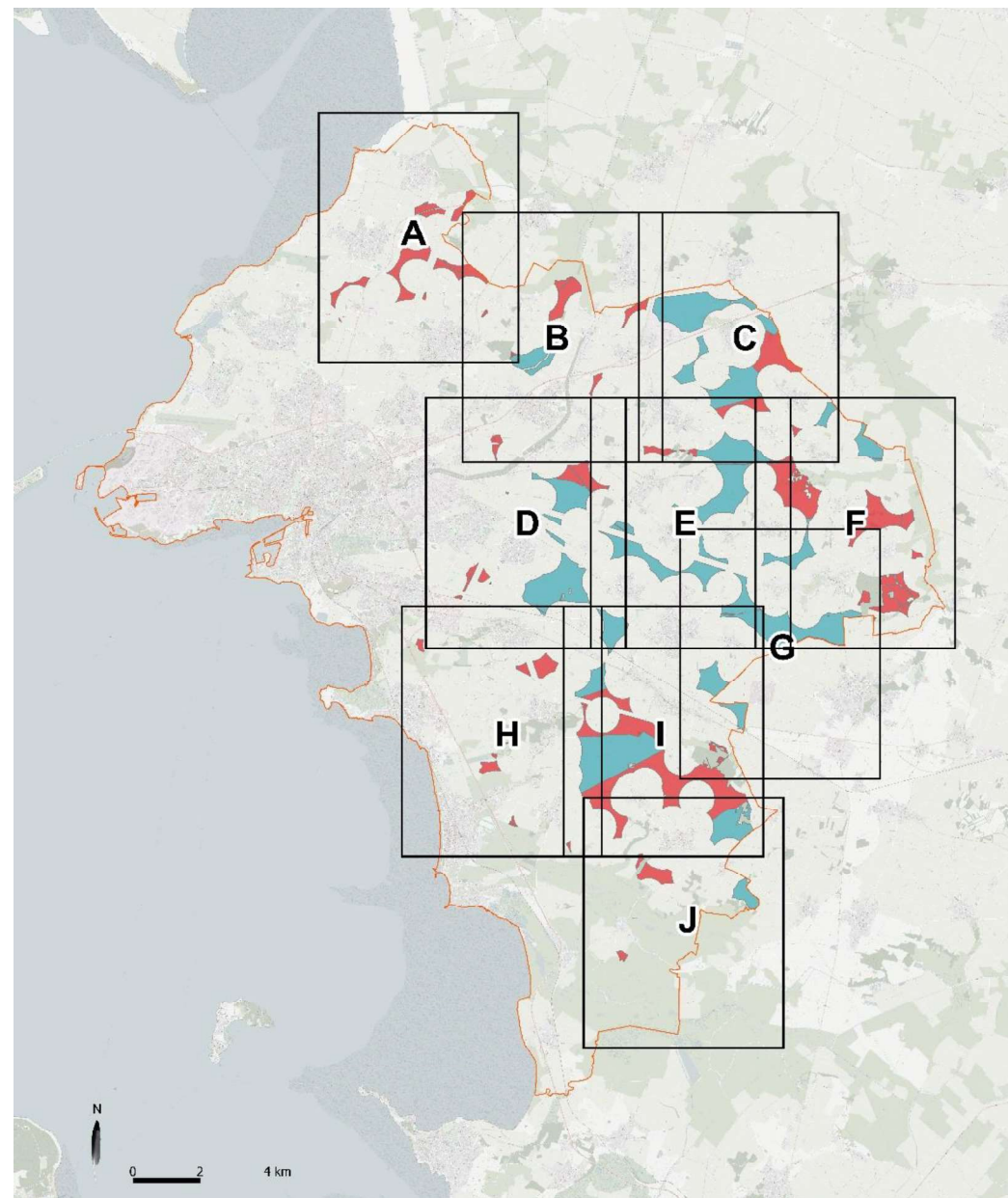
PARTIE 2

Cartographie générale

-> classement des sites potentiels pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la CDA de La Rochelle

Découpage du territoire en 10 secteurs (A->J)

Découpage de chaque secteur en sites (51 au total)



02- ORGANISATION DU GUIDE - SOMMAIRE

PARTIE 2

Cartographie générale

-> classement des sites potentiels pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la CDA de La Rochelle

Découpage du territoire en 10 secteurs (A->J)

Découpage de chaque secteur en sites (51 au total)



02- ORGANISATION DU GUIDE - SOMMAIRE

PARTIE 3

Analyse paysagère de chaque secteur, cartographiée suivant les thèmes retenus en ateliers :

Paysage perçu et visible

Paysage habité et cultivé

Paysage vécu

Analyse thématique de chaque site et détermination de la sensibilité paysagère (faible, modérée, forte)

Synthèse

Classement

Recommandations

Exemple secteur C



02- ORGANISATION DU GUIDE - SOMMAIRE

PARTIE 3

Analyse paysagère de chaque secteur, cartographiée suivant les thèmes retenus en ateliers :

Paysage perçu et visible

Paysage habité et cultivé

Paysage vécu

Analyse thématique de chaque site et détermination de la sensibilité paysagère (faible, modérée, forte)

Synthèse

Classement

Recommandations

Exemple site C3

Le paysage agricole et naturel

La lisière nord-est de Sainte-Soulle est très fragile, composée principalement de grandes parcelles cultivées (céréales et oléagineux), quelques vallonnements et bosquets qui permettent des variations de perceptions mais le paysage reste relativement «banal» et homogène. Corridor intéressant de haies au nord-ouest, qui filtrent les vues.

Eléments perturbateurs :

- zone d'activités «Le Radar» en point haut au nord de Sainte-Soulle sans intégration paysagère particulière
- anciens dépôts de munitions laissés en point haut sans traitement particulier

Sensibilité paysagère faible



Les lisières urbaines habitées

La lisière nord-est de Sainte-Soulle est très fragile, composée de maisons d'habitation et d'une zone d'activités («Le Radar») ouvertes sans aucune transition sur le paysage agricole.

RD22 est également un atout non négligeable.

Le bourg de Vérines, en point haut, est dans l'ensemble bien intégré sur sa lisière sud et est par la végétation des jardins qui s'est bien développée et un bâti qui reste très discret.

Sensibilité paysagère forte



02- ORGANISATION DU GUIDE - SOMMAIRE

PARTIE 3

Analyse paysagère de chaque secteur, cartographiée suivant les thèmes retenus en ateliers :

Paysage perçu et visible

Paysage habité et cultivé

Paysage vécu

Analyse thématique de chaque site et détermination de la sensibilité paysagère (faible, modérée, forte)

Synthèse

Classement

Recommandations

Exemple site C3

Thématiques	Sensibilité paysagère		
	faible	modérée	forte
Le paysage agricole et naturel			
Les lisières urbaines habitées			
Le patrimoine bâti			
Les axes de déplacement (paysage parcouru)			
Les perceptions			

Vigilances	Site concerné
EBC linéaire	
Espaces Verts Protégés (PLUi)	X
Grand Site de France «Estuaire de la Charente»	
Aire d'Alimentation de Captage (AAC)	
Projet de contournement ferroviaire	X
Aérodrome (hauteur limitée à 171m NGF)	X
Itinéraire vol à vue	X
Radar militaire : zone des 70 kms	
Activités situées à -250m	
Zone 2AU du PLUi à -500m	X

Zone de vigilance paysagère pour l'implantation d'éoliennes	Zone d'exclusion paysagère pour l'implantation d'éoliennes
notation = 1,6	

02- ORGANISATION DU GUIDE - SOMMAIRE

PARTIE 3

Analyse paysagère de chaque secteur, cartographiée suivant les thèmes retenus en ateliers :

Paysage perçu et visible

Paysage habité et cultivé

Paysage vécu

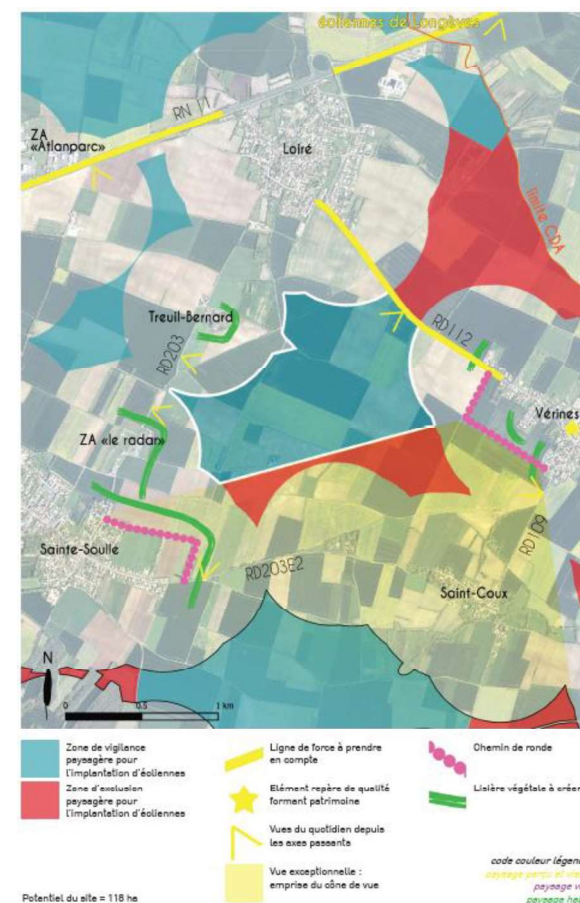
Analyse thématique de chaque site et détermination de la sensibilité paysagère (faible, modérée, forte)

Synthèse

Classement

Recommandations

Exemple site C3



Composantes principales du paysage à prendre en compte	- RN 11 : visibilité importante et régulière depuis cet axe routier très passant - RD 122 : route en ligne de crête - clocher de l'église de Vérines - proximité des éoliennes de Longèves au Nord-Est
Impacts paysagers à prendre en compte	- Lisière urbaine de Sainte-Soulle à intégrer pour éviter une confrontation directe avec le site éolien ainsi que pour Treuil-Bernard le long de la RD 203 - Vues quotidiennes depuis les RN 11, RD 22, RD 203, RD 203E2 et RD 109 à prendre en compte - Relation aux «chemins de ronde» des bourgs et aux vues dégagées - Situation le long du cône de vue majeur depuis le bourg de Vérines - Implantation d'autres projets éoliens sur les zones de vigilance paysagère à anticiper - Implantation à proximité de chemins fréquentés
Pistes de mesures d'accompagnement face à ces impacts	- Filtres bocagers à créer au nord-est de Sainte-Soulle : lisières du bourg, de la zone d'activités «Le Radar», du hameau de Treuil-Bernard - Implantation rectiligne des éoliennes - Implantations perpendiculaires ou parallèles à la RN 11, en lien également avec l'orientation de la vue depuis Vérines (Site C4) et la relation entre les bourgs de Vérines et Sainte-Soulle - Aménagements sur les chemins existants : accessibilité, création de parcours... - Réduction du nombre d'éoliennes voir abandon du parc éolien dans son ensemble si le projet amène une saturation visuelle dans le paysage [Cf. fiche spécifique «notion de saturation visuelle»] - Intégration fine dans le paysage des éléments «au sol» en lien avec l'installation des éoliennes : transformateurs, aires de manœuvre et girations, gestion des dénivelés... [Cf. fiche spécifique «intégration paysagère des éléments du parc éolien»]

02- ORGANISATION DU GUIDE - SOMMAIRE

PARTIE 4

Fiches de recommandations spécifiques

-> intégration paysagère attendue
pour les composantes du parc éolien

-> notion de saturation visuelle à
prendre en compte

Traitement des socles



Traitement des postes de livraison



Traitement
des pistes
d'accès



Traitement des plateformes



02- ORGANISATION DU GUIDE - SOMMAIRE

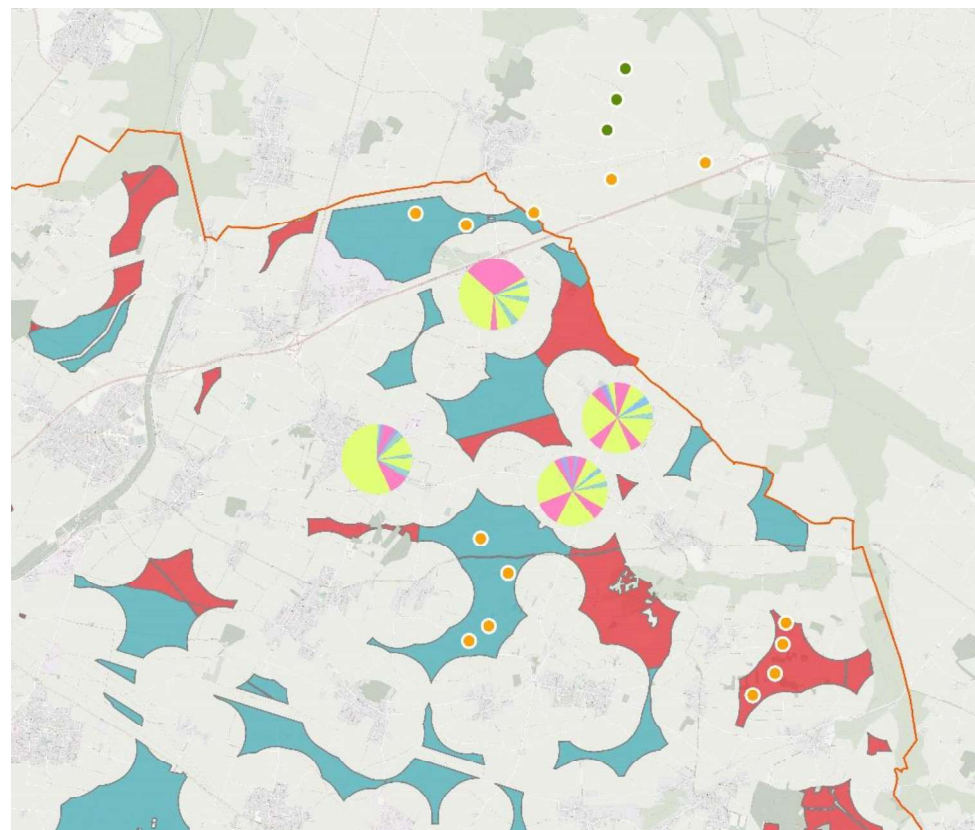
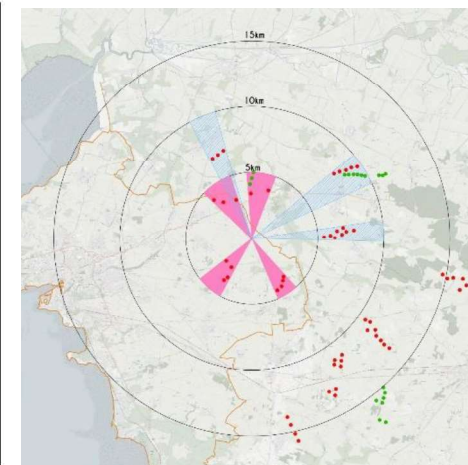
PARTIE 4

Fiches de recommandations spécifiques

-> intégration paysagère attendue pour les composantes du parc éolien

-> notion de saturation visuelle à prendre en compte

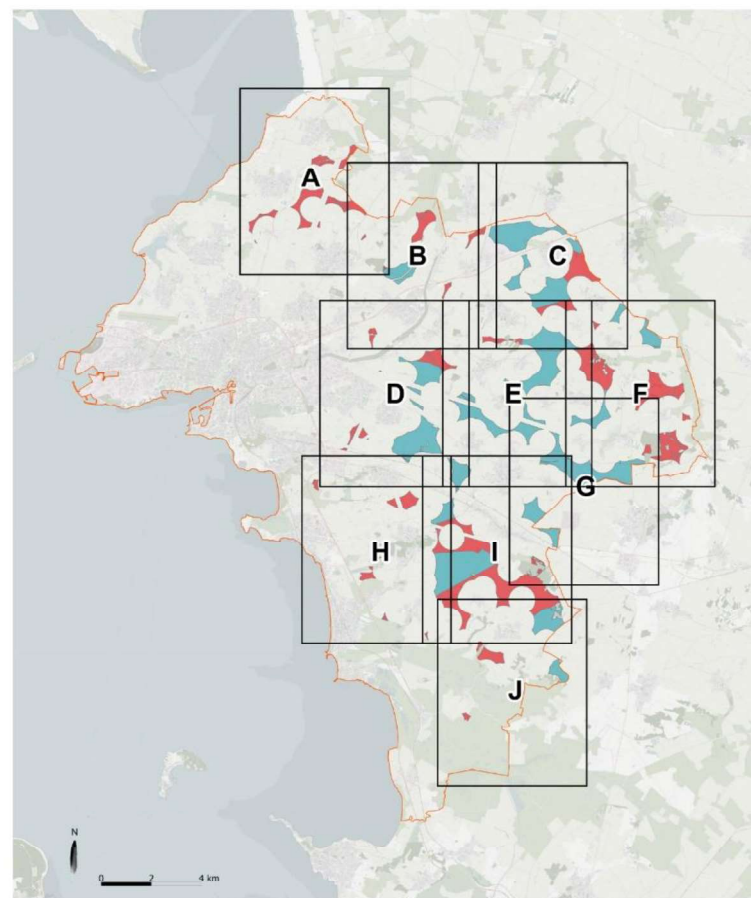
BOURG DE VERINES	
	+ INSTRUCTIONS EN COURS
Critère n°1 : Occupation de l'horizon (calcul depuis le centre du village)	
Somme des angles occupés par des parcs éoliens < 5km (A) 145	96°
Somme des angles occupés par des parcs éoliens entre 5km et 10 km (A')	27° (+9° interceptés)
Indice d'occupation des horizons (A+A') sans doubles comptes	123°
Seuil d'alerte > 120°	> 120°
Critère n°2 : Densité sur les horizons occupés : ratio nombre d'éoliennes / angle (l'analyse de ce critère est déclenchée dès lors que le seuil d'alerte du critère n°1 est atteint)	
Nombre d'éoliennes à moins de 5 km (N)	16
Indice de densité sur les horizons occupés N/(A+A') sans exclure les doubles comptes	0,12
Seuil d'alerte > 0,1	> 0,1
Critère n°3 : Espace de respiration maximal	
Plus grand angle continu sans éolienne	81°
Seuil d'alerte : < 160°	< 160°
Risque de saturation visuelle (2/3 critères)	OUI



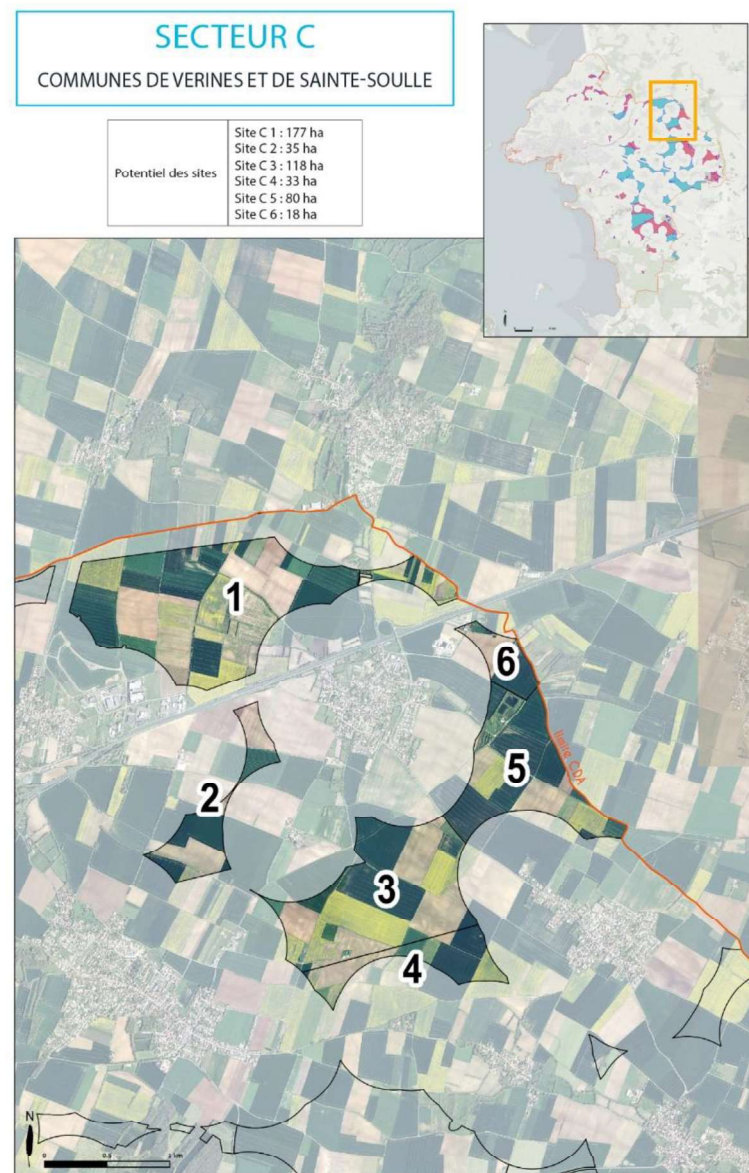
03- EXEMPLE DU SECTEUR C – SITE 3

03- EXEMPLE DU SECTEUR C : SITE 3

DEFINITION DE SECTEURS



03- EXEMPLE DU SECTEUR C : SITE 3



SECTEUR C

Entités paysagères concernées

-  Les marais doux mouillés
-  La plaine ouverte
-  La plaine des crêtes
-  La plaine vallonnée boisée



Légende de la carte d'analyse

Paysage perçu et visible

-  Axes de vue / Lignes de force du paysage
-  Point de vue remarquable
-  Vue exceptionnelle : emprise du cône de vue
-  Perception d'une morphologie particulière du paysage à préserver
-  Élément repère de qualité formant patrimoine dans le paysage
-  Eolienne existante
-  Ligne de crête

Paysage habité

-  Végétation de transition, masse végétale plus ou moins importante en lisière des bourgs et hameaux
-  Lisière urbaine sans transition entre les constructions et le paysage agricole et naturel

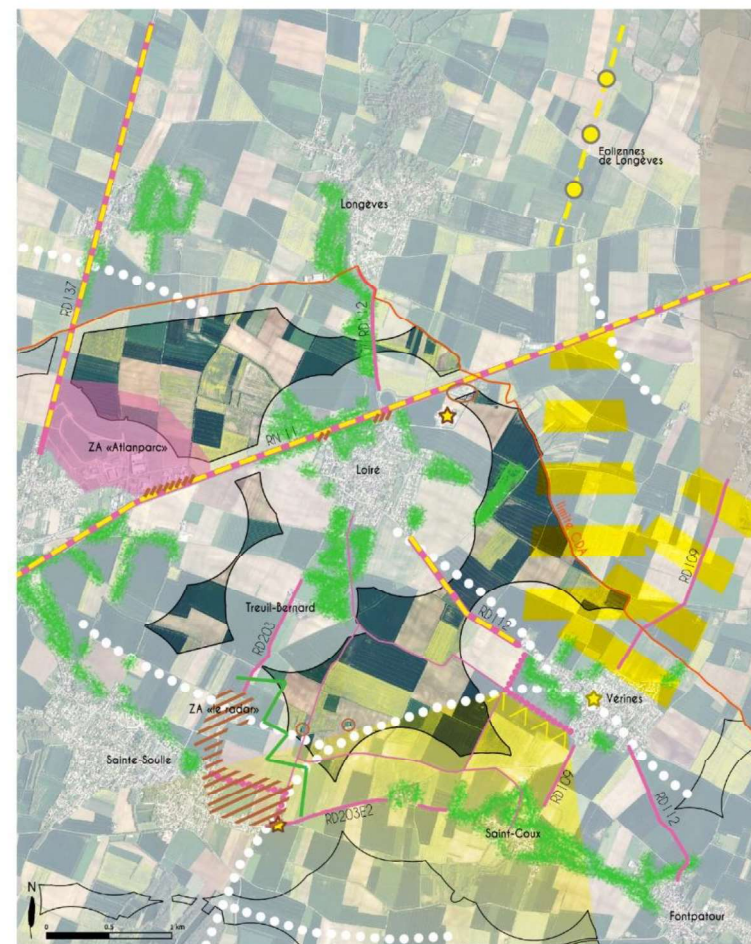
Paysage vécu

-  Grand axe de déplacement marquant dans le paysage
-  Axes de déplacement importants et passagers
-  Réseau de chemins : supports de déplacements doux
-  «Chemin de ronde» d'intérêt en lisière de bourg

Éléments perturbateurs

-  Lisière urbaine sans transition et offrant une image négative du paysage bâti
-  Éléments ponctuels perturbant la lecture du paysage ou dégradant le paysage
-  Éléments repère dont l'esthétique et/ou l'architecture et/ou l'insertion déprécie le paysage environnant

1/ ANALYSE THEMATIQUE DU SECTEUR



code couleur légende :
 paysage perçu et visible
 paysage vécu
 paysage habité

SITE C 3

2/ ANALYSE THEMATIQUE DU SITE

Le paysage agricole et naturel

La lisière nord-est de Sainte-Soulle est tr Paysage composé principalement de grandes parcelles cultivées (céréales et oléagineux), quelques vallonnements et bosquets qui permettent des variations de perceptions mais le paysage reste relativement «banal» et homogène. Corridor intéressant de haies au nord-ouest, qui filtrent les vues.

Eléments perturbateurs :

- zone d'activités «Le Radar» en point haut au nord de Sainte-Soulle sans intégration paysagère particulière
- anciens dépôts de munitions laissés en point haut sans traitement particulier



Les lisières urbaines habitées

La lisière nord-est de Sainte-Soulle est très fragile, composée de maisons d'habitation et d'une zone d'activités («Le Radar») ouvertes sans aucune transition sur le paysage agricole.

Le hameau de Loiré est peu perceptible, avec une frange arborée très importante liée au paysage de marais doux mouillé qui le traverse. La haie bocagère le long de la

RD22 est également un atout non négligeable.

Le bourg de Vêrines, en point haut, est dans l'ensemble bien intégré sur sa lisière sud et est par la végétation des jardins qui s'est bien développée et un bâti qui reste très discret.



Le patrimoine bâti

Quelques vues depuis le sud-ouest du site sur le bourg et le clocher de Vêrines : le bourg est accompagné d'une frange végétale, dont émerge le clocher de l'église, qui

est un repère important dans ce paysage.

Il n'y a pas de monument historique à proximité du site.



Les axes de déplacement (paysage parcouru)

Nombreux chemins ou petites routes reliant les bourgs et hameaux, découverte animée entre vallonnements, points de vue lointains, plaine ouverte et espaces arborés par des bosquets ou des haies (lisière sud-est de Loiré).

Axes routiers sur les pourtours du site qui relient directement bourgs et hameaux, intérêt pour la RD22 en ligne de crête qui s'ouvre vers le sud et le nord.

Pas de belvédère ni de chemin de découverte balisé.



Les perceptions

Quelques vues assez lointaines depuis les points hauts comme le long de la RD 112 ou au Fief des Mottes mais qui ne constituent pas des points de vue exceptionnels d'un point de vue paysager (pas d'élément repère accrocheur, éléments perturbateurs, «simplicité» et «banalité» du paysage...).

Le site n'est pas inclus dans le périmètre d'une vue exceptionnelle, il est notamment déterminé en marge d'une vue importante depuis le sud du bourg de Vêrines en direction du sud, d'où son découpage en site 6A (la vue exceptionnelle étant caractérisée pas le site 6B).



3/ SYNTHESE DU SITE

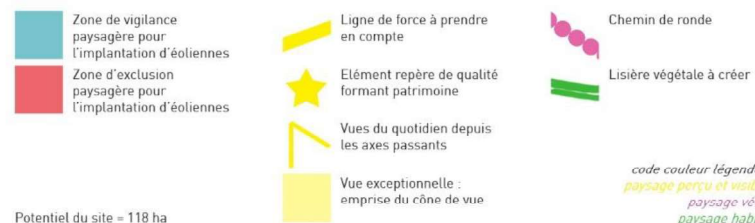
Thématiques	Sensibilité paysagère		
	faible	modérée	forte
Le paysage agricole et naturel			
Les lisières urbaines habitées			
Le patrimoine bâti			
Les axes de déplacement (paysage parcouru)			
Les perceptions			
Vigilances	Site concerné		
EBC linéaire			
Espaces Verts Protégés (PLUI)		X	
Grand Site de France «Estuaire de la Charente»			
Aire d'Alimentation de Captage (AAC)			
Projet de contournement ferroviaire		X	
Aérodrome (hauteur limitée à 171 m NGF)		X	
Itinéraire vol à vue		X	
Radar militaire : zone des 70 kms			
Activités situées à -250m			
Zone 2AU du PLUI à -500m		X	

4/ CLASSEMENT

Zone de vigilance paysagère pour l'implantation d'éoliennes	Zone d'exclusion paysagère pour l'implantation d'éoliennes
notation = 1,6	

5/ GUIDE D'AMENAGEMENT

Composantes principales du paysage à prendre en compte	- RN 11 : visibilité importante et régulière depuis cet axe routier très passant - RD 122 : route en ligne de crête - clocher de l'église de Vêrines - proximité des éoliennes de Longèves au Nord-Est
Impacts paysagers à prendre en compte	- Lisière urbaine de Sainte-Soulle à intégrer pour éviter une confrontation directe avec le site éolien ainsi que pour Treuil-Bernard le long de la RD 203 - Vues quotidiennes depuis les RN11, RD22, RD203, RD203E2 et RD109 à prendre en compte - Relation aux «chemins de ronde» des bourgs et aux vues dégagées - Situation le long du cône de vue majeur depuis le bourg de Vêrines - Implantation d'autres projets éoliens sur les zones de vigilance paysagère à anticiper - Implantation à proximité de chemins fréquentés
Pistes de mesures d'accompagnement face à ces impacts	- Filtres bocagers à créer au nord-est de Sainte-Soulle : lisières du bourg, de la zone d'activités «Le Radar», du hameau de Treuil-Bernard - Implantation rectiligne des éoliennes - Implantations perpendiculaires ou parallèles à la RN 11, en lien également avec l'orientation de la vue depuis Vêrines (Site C4) et la relation entre les bourgs de Vêrines et Sainte-Soulle - Aménagements sur les chemins existants : accessibilité, création de parcours... - Réduction du nombre d'éoliennes voir abandon du parc éolien dans son ensemble si le projet amène une saturation visuelle dans le paysage [Cf. fiche spécifique «notion de saturation visuelle»] - Intégration fine dans le paysage des éléments «au sol» en lien avec l'installation des éoliennes : transformateurs, aires de manœuvre et girations, gestion des dénivelés... [Cf. fiche spécifique «intégration paysagère des éléments du parc éolien»]



Potentiel du site = 118 ha

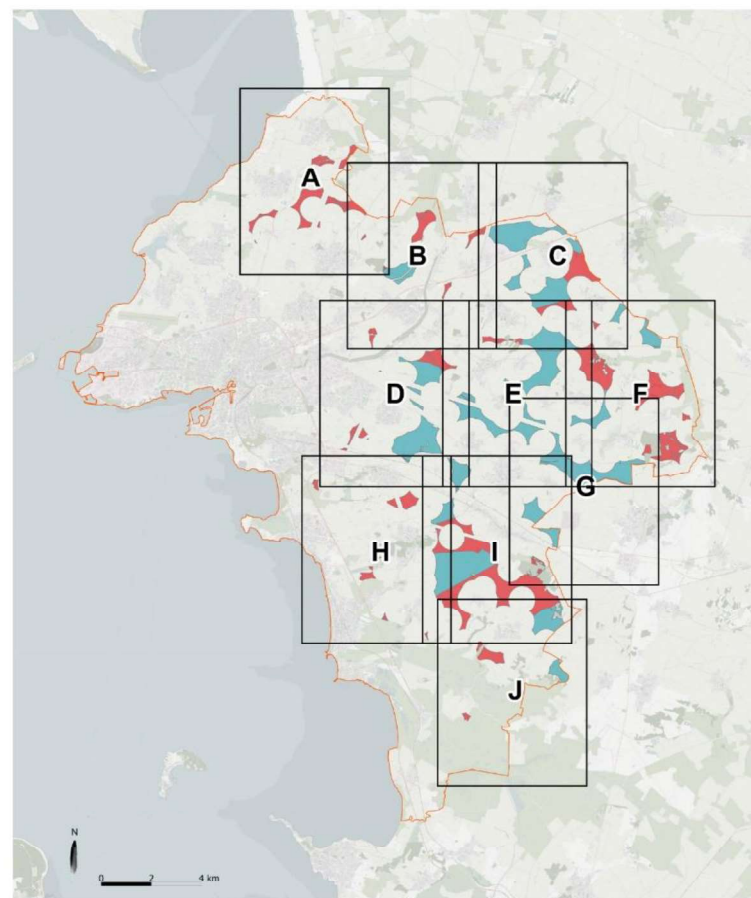
SITE C3

SITE C3

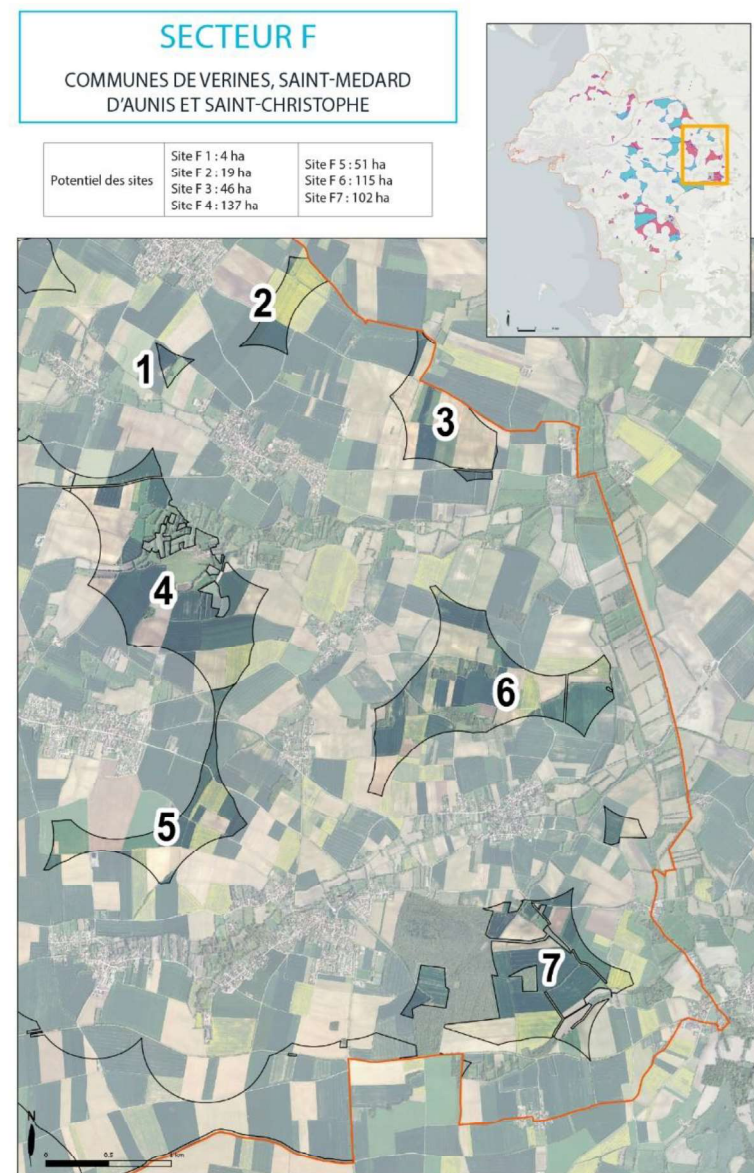
04- EXEMPLE DU SECTEUR F – SITE 6

04- EXEMPLE DU SECTEUR F : SITE 6

DEFINITION DE SECTEURS



04- EXEMPLE DU SECTEUR F : SITE 6



Entités paysagères concernées

-  Les marais doux mouillés
-  La plaine ouverte
-  La plaine vallonnée boisée



Légende de la carte d'analyse

Paysage perçu et visible

- Lignes de force du paysage : vallons boisés du marais mouillé
- Vallonnements marqués par des boisements sur les crêtes ou en contrebas
- Vues intéressantes en direction du site
- Ligne de crête

Paysage vécu

- Réseau de chemins : supports de déplacements doux
- «Chemin de ronde» d'intérêt en lisière de hameau

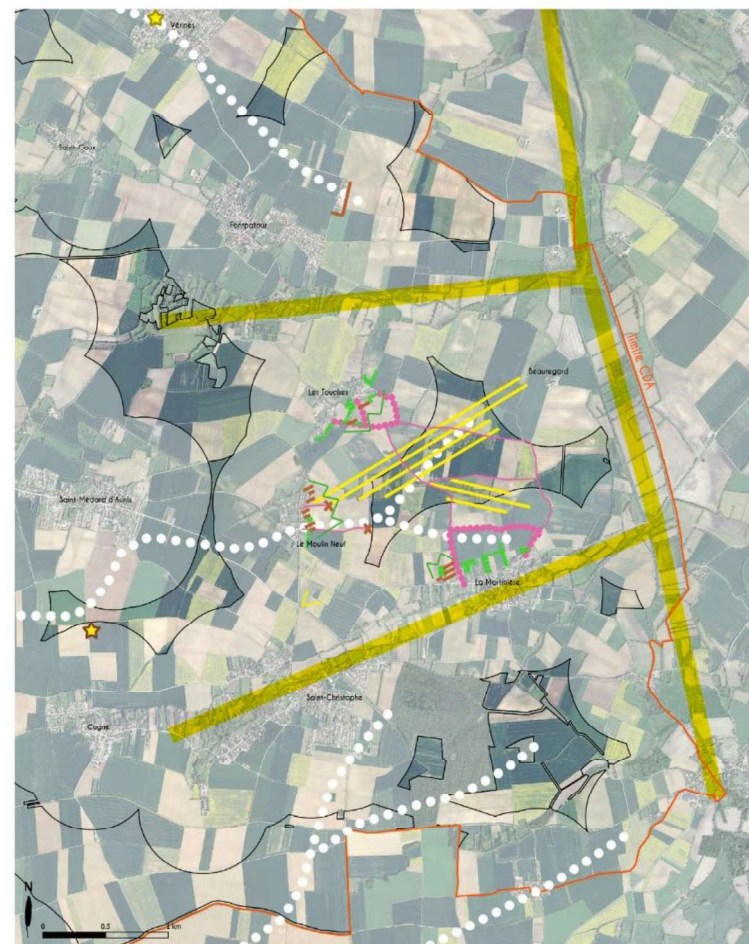
Paysage habité

-  Végétation de transition, masse végétale plus ou moins importante en lisière des hameaux
-  Lisière urbaine sans transition entre les constructions et le paysage agricole et naturel

Eléments perturbateurs

-  Lisière urbaine sans transition et offrant une image négative du paysage bâti
-  Anciens chemins agricoles devenus impasses et créant une rupture dans les continuités douces possibles

1/ ANALYSE THEMATIQUE DU SECTEUR



code couleur légende :

- paysage perçu et visible
- paysage vécu
- paysage habité

SITE F 6

2/ ANALYSE THEMATIQUE DU SITE

Le paysage agricole et naturel

Paysage très vallonné et composé de nombreux boisements de type bosquets installés sur les crêtes ou dans les fonds de talwegs. Le site est préservé de routes passantes, d'infrastructures verticales (lignes de tension, antennes...) et donne aujourd'hui une sensation de lieu préservé et «à part» dans l'agglomération, accentuée par le silence observé. Les cultures en place

sont «classiques», de type céréales/oléagineux, mais le parcellaire resté de taille raisonnable permet de varier les ambiances et d'offrir un paysage varié et animé.



Les lisières urbaines habitées

Du fait des nombreux vallonnements, on constate des lisières urbaines plutôt bien intégrées, avec des hameaux resserrés et blottis dans les creux du relief. C'est le cas pour la Martinière et les Touches, avec

toutefois quelques «points noirs». Le Moulin Neuf est implanté plus haut et sur sa lisière Est la notion d'intégration est moins évidente, par manque de végétation et un relief moins bénéfique.



Le patrimoine bâti

Il n'y a pas d'élément repère bâti ni de monument historique à proximité du site.

Les hameaux n'ont pas de relation particulière avec le

paysage environnant, à part quelques maisons tournées vers le paysage agricole et naturel.



Les axes de déplacement (paysage parcouru)

De nombreux chemins ou petites routes relient les hameaux entre eux, et permettent une découverte animée entre vallonnements, ouvertures visuelles, resserrement des vues par la végétation et le relief. Seuls Le Moulin Neuf semble hélas «exclu» de ce réseau

doux avec des chemins coupés par le rassemblement de plusieurs parcelles cultivées.

Pas de belvédère ni de chemin de découverte balisé.



Les perceptions

Le site ne propose pas de vue lointaine ou de vue exceptionnelle. C'est quelque part ce qui en fait sa qualité avec des perceptions plutôt de l'ordre de l'intime, préservées par les corridors boisés des vallées qui entourent le site (le Machet, le Saint-Christophe, le Virson). On observe toutefois quelques percées en

direction de Saint-Médard d'Aunis à l'ouest, des rivières d'Anais à l'est et de Saint-Christophe au sud, mais la perception du bâti reste rare.

C'est depuis l'ouest de Saint-Christophe et la RD112 que l'on observe une vue dégagée intéressante sur le site lui-même.

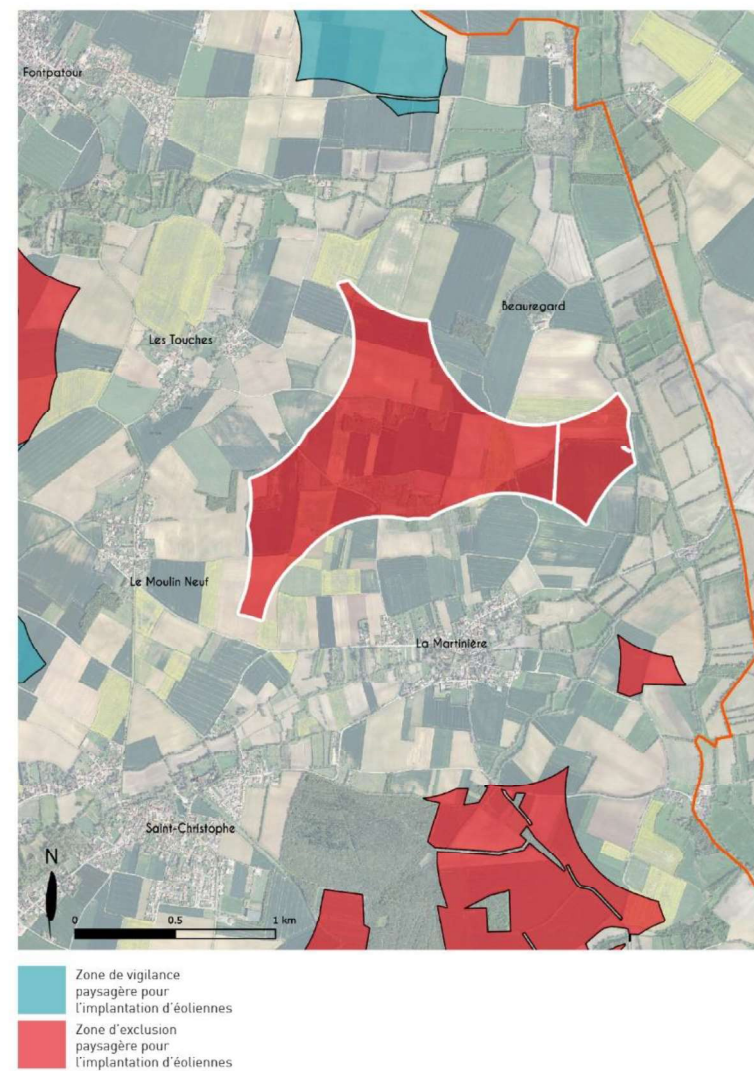


3/ SYNTHESE DU SITE

Thématiques	Sensibilité paysagère		
	faible	modérée	forte
Le paysage agricole et naturel			
Les lisières urbaines habitées			
Le patrimoine bâti			
Les axes de déplacement (paysage parcouru)			
Les perceptions			
Vigilances	Site concerné		
EBC linéaire		X	
Espaces Verts Protégés (PLUi)		X	
Grand Site de France «Estuaire de la Charente»			
Aire d'Alimentation de Captage (AAC)		X	
Projet de contournement ferroviaire			
Aérodrome (hauteur limitée à 171 m NGF)		X	
Itinéraire vol à vue			
Radar militaire : zone des 70 kms			
Activités situées à -250m			
Zone 2AU du PLUi à -500m			

4/ CLASSEMENT

Zone de vigilance paysagère pour l'implantation d'éoliennes	Zone d'exclusion paysagère pour l'implantation d'éoliennes
notation = 2	



05- RECOMMANDATIONS PAYSAGERES : APPLICATION

05- RECOMMANDATIONS PAYSAGERES : APPLICATION

Le **critère paysager** a permis d'exclure plusieurs sites
= zones d'exclusion paysagère.

Ces sites ne pourront pas accueillir d'éoliennes.

Pour les zones de vigilance paysagère : l'implantation d'éoliennes y est **possible**.

Le guide permet alors d'apporter des recommandations paysagères spécifiques à chaque site.

MAIS ce critère paysager n'est pas le seul dans l'évaluation d'un projet éolien : il doit être mis en parallèle avec le **critère biodiversité** qui peut impacter le projet différemment.

[Par ailleurs, l'étude biodiversité en cours amènera peut-être à exclure des sites qui ne l'étaient pas avec le critère paysager]

Le **modèle économique** fait également partie des critères de jugement d'un projet éolien.

C'est au regard de ces 3 éléments : paysage, biodiversité, modèle économique, que seront portés les avis sur les projets éoliens.

05- RECOMMANDATIONS PAYSAGERES : APPLICATION

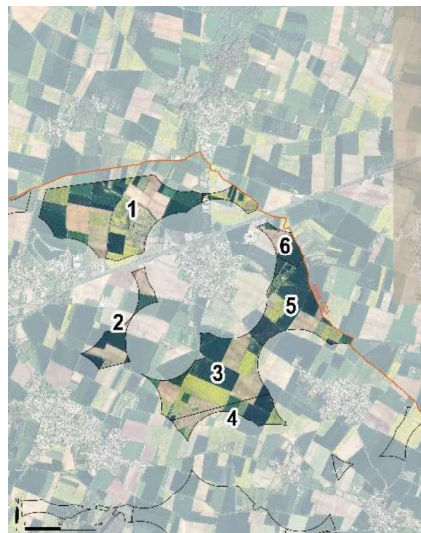
Site C1 /Projet en instruction Eolise 1



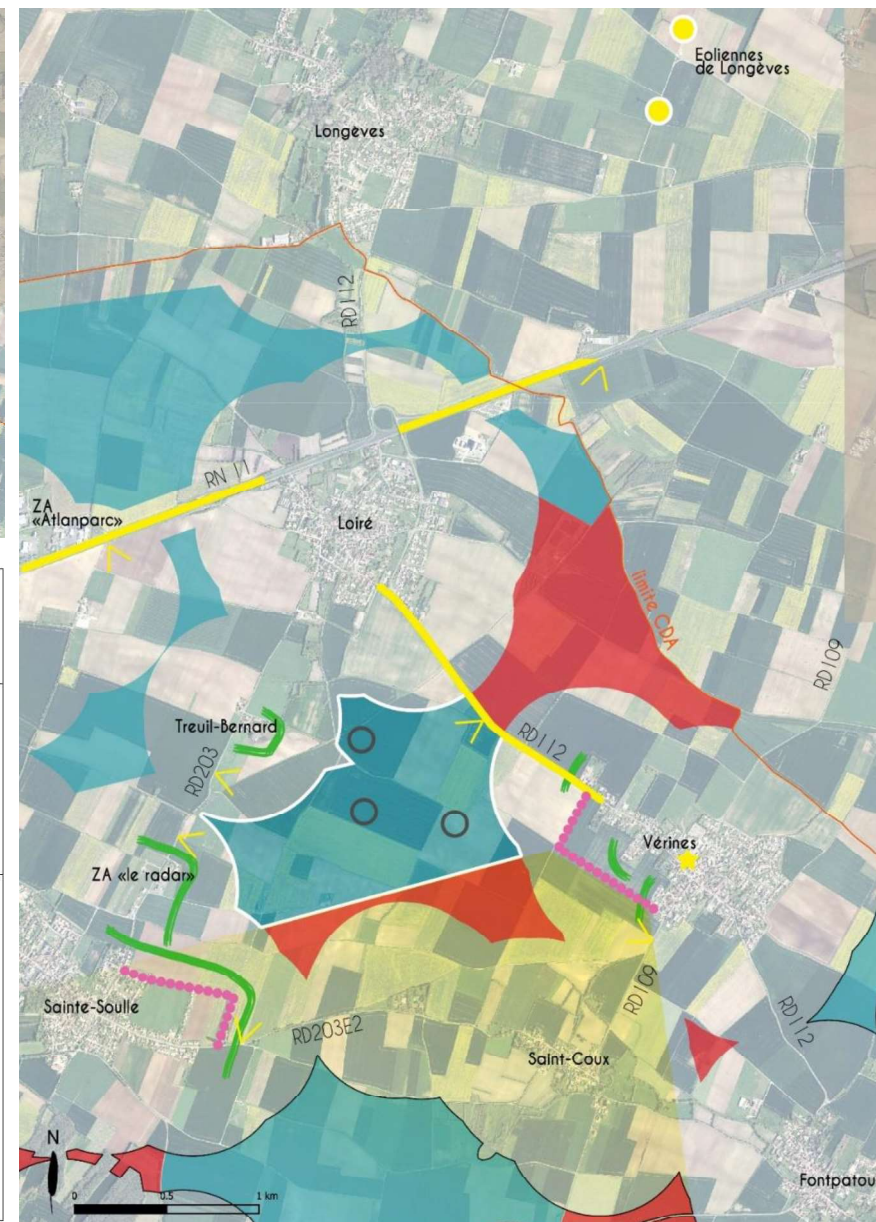
Composantes principales du paysage à prendre en compte	- RN 11 et RD 137: visibilité importante et régulière depuis ces axes routiers très passants - proximité des éoliennes de Longèves au Nord-Est
Impacts paysagers à prendre en compte	- Deux séquences de lisière urbaine habitée sont très sensibles, déjà fortement impactées par la RN11, et sont à intégrer pour éviter une confrontation directe avec le site éolien. - Des activités vont se retrouver en covisibilité proche avec le parc éolien (ZA Atlanparc, fermes de Rouzille et du Moulin des Prises). - Vues quotidiennes depuis les RN11, RD137, RD112, RD203, à prendre en compte - Implantation d'autres projets éoliens sur les zones de vigilance paysagère et sur la CDC Aunis Atlantique à anticiper
Pistes de mesures d'accompagnement face à ces impacts	- Filtres bocagers à compléter/densifier au nord de Loiré : travail sur une «relation apaisée possible» avec la RN11 - Filtres bocagers à créer avec les fermes de Rouzille et du Moulin des Prises - Intégration paysagère des éléments perturbateurs : silo, casse auto, lisière sud de la ZA Atlanparc - Implantation rectiligne des éoliennes - Implantations perpendiculaires ou parallèles à la RN 11 ou la RD137, et prise en compte de l'orientation des éoliennes de Longèves (qui reprennent l'axe de la RD 137) - Réduction du nombre d'éoliennes voir abandon du parc éolien dans son ensemble si le projet amène une saturation visuelle dans le paysage [Cf. fiche spécifique «notion de saturation visuelle»] - Intégration fine dans le paysage des éléments «au sol» en lien avec l'installation des éoliennes : transformateurs, aires de manoeuvre et girations, gestion des dénivelés... [Cf. fiche spécifique «intégration paysagère des éléments du parc éolien»]

05- RECOMMANDATIONS PAYSAGERES : APPLICATION

Site C3 / Projet Eolise 2



Composantes principales du paysage à prendre en compte	- RN 11 : visibilité importante et régulière depuis cet axe routier très passant - RD 122 : route en ligne de crête - clocher de l'église de Vêrines - proximité des éoliennes de Longèves au Nord-Est
Impacts paysagers à prendre en compte	- Lisière urbaine de Sainte-Soulle à intégrer pour éviter une confrontation directe avec le site éolien ainsi que pour Treuil-Bernard le long de la RD 203 - Vues quotidiennes depuis les RN11, RD22, RD203, RD203E2 et RD109 à prendre en compte - Relation aux «chemins de ronde» des bourgs et aux vues dégagées - Situation le long du cône de vue majeur depuis le bourg de Vêrines - Implantation d'autres projets éoliens sur les zones de vigilance paysagère à anticiper - Implantation à proximité de chemins fréquentés
Pistes de mesures d'accompagnement face à ces impacts	- Filtres bocagers à créer au nord-est de Sainte-Soulle : lisières du bourg, de la zone d'activités «Le Radar», du hameau de Treuil-Bernard - Implantation rectiligne des éoliennes - Implantations perpendiculaires ou parallèles à la RN 11, en lien également avec l'orientation de la vue depuis Vêrines (Site C4) et la relation entre les bourgs de Vêrines et Sainte-Soulle - Aménagements sur les chemins existants : accessibilité, création de parcours... - Réduction du nombre d'éoliennes voir abandon du parc éolien dans son ensemble si le projet amène une saturation visuelle dans le paysage [Cf. <i>fiche spécifique «notion de saturation visuelle»</i>] - Intégration fine dans le paysage des éléments «au sol» en lien avec l'installation des éoliennes : transformateurs, aires de manoeuvre et girations, gestion des dénivelés... [Cf. <i>fiche spécifique «intégration paysagère des éléments du parc éolien»</i>]

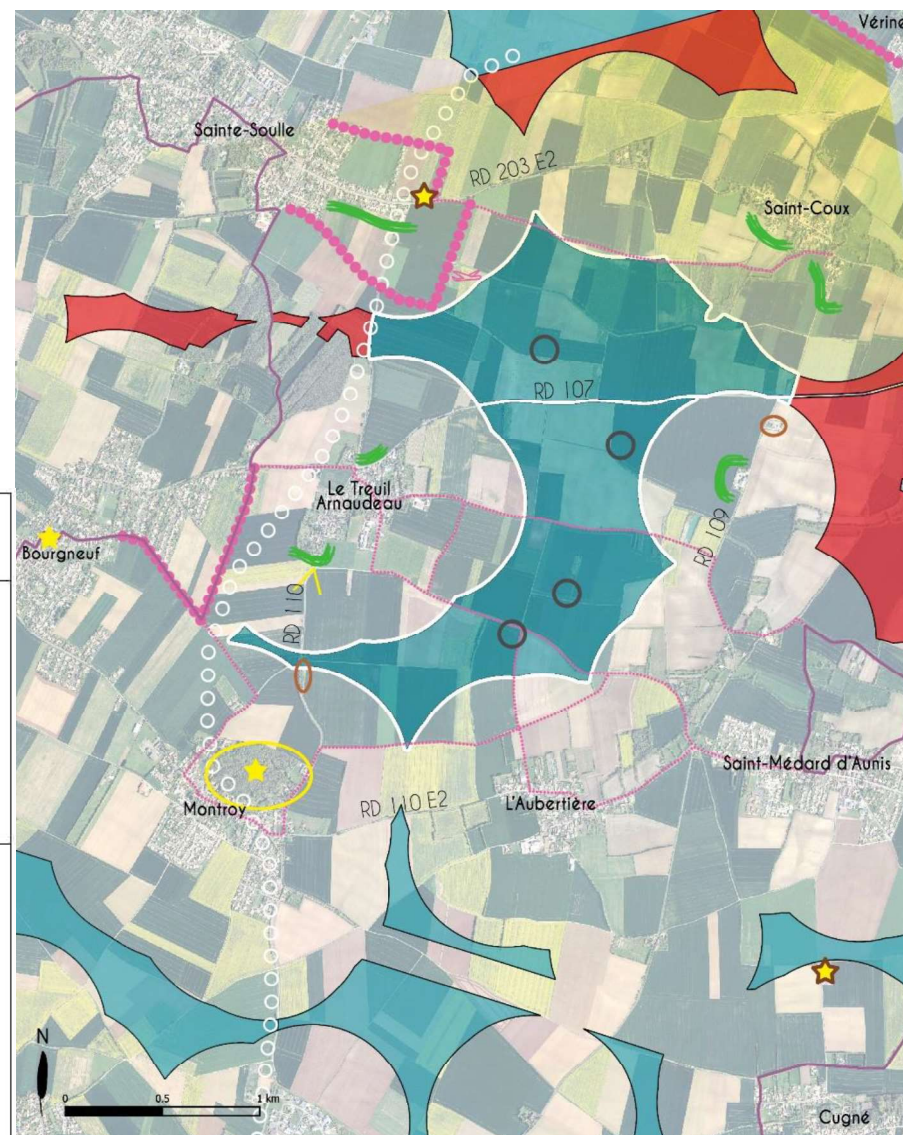


05- RECOMMANDATIONS PAYSAGERES : APPLICATION

Site E2 / Projet en instruction Eolise 3

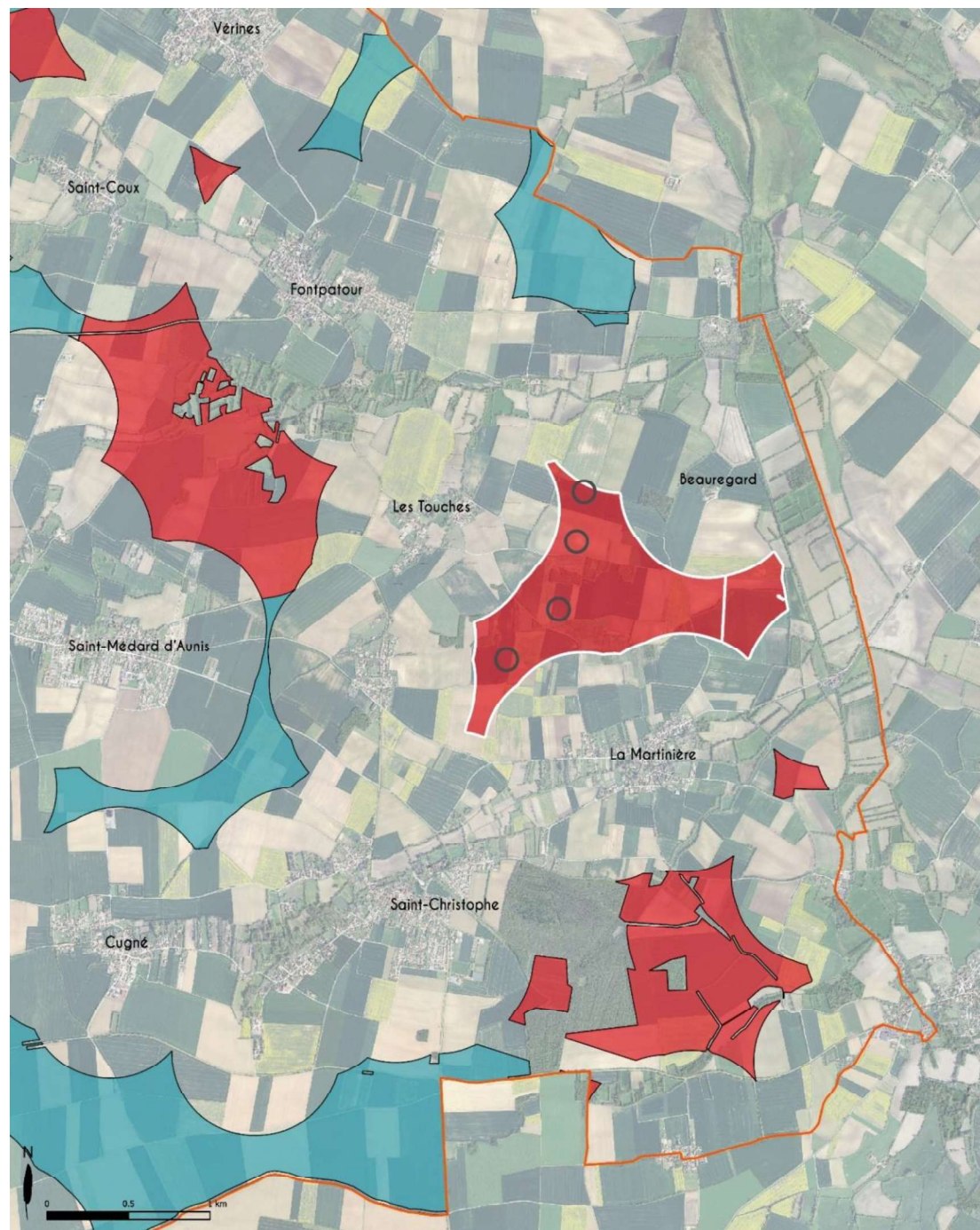


Composantes principales du paysage à prendre en compte	- Bois de Montroy - Ligne de crête nord-sud - Clochers des églises de Bourgneuf et de Vérines
Impacts paysagers à prendre en compte	- Situation dans le cône de vue exceptionnel depuis le sud du bourg de Vérines - Des petits linéaires de lisières urbaines à intégrer pour éviter une confrontation directe avec le site éolien : Sainte-Soulle, Saint-Coux, Le Treuil Arnaudeau, Les Ilots - Vues quotidiennes depuis les RD 203 E2, RD 107, RD 110, RD 109, RD 110 E2 à prendre en compte - Implantation d'autres projets éoliens sur les zones de vigilance paysagère à anticiper - Présence de chemins fréquentés au coeur du site et à proximité, et de parcours commentés de découverte du territoire sur les abords - Relation intéressante à préserver entre le bois de Montroy et le Treuil Arnaudeau, coupure d'urbanisation fine à préserver
Pistes de mesures d'accompagnement face à ces impacts	- Filtres bocagers à prolonger ou créer sur les lisières ciblées - Implantation rectiligne des éoliennes prenant en compte le point de vue exceptionnel depuis le sud du bourg de Vérines - ne pas disposer d'éolienne entre Le Treuil Arnaudeau et le bois de Montroy - Aménagements sur les chemins existants : liaison entre les bourgs et hameaux, connexion aux parcours existants, accessibilité... - Réduction du nombre d'éoliennes voir abandon du parc éolien dans son ensemble si le projet amène une saturation visuelle dans le paysage [Cf. fiche spécifique «notion de saturation visuelle»] - Intégration fine dans le paysage des éléments «au sol» en lien avec l'installation des éoliennes : transformateurs, aires de manoeuvre et girations, gestion des dénivelés... [Cf. fiche spécifique «intégration paysagère des éléments du parc éolien»]



05- RECOMMANDATIONS PAYSAGERES : APPLICATION

Site F6 / Projet en instruction Engie Green

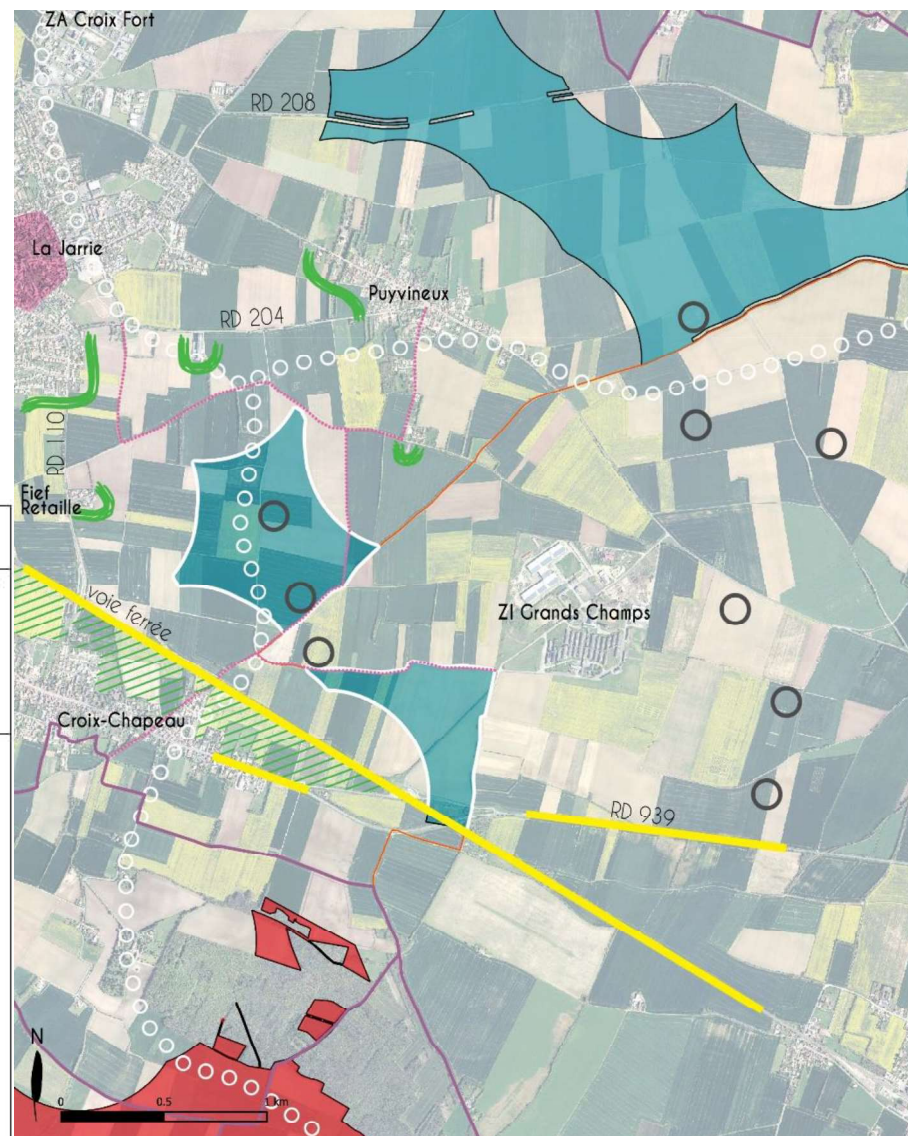


05- RECOMMANDATIONS PAYSAGERES : APPLICATION

Site G2 / Projet Eolise 4



Composantes principales du paysage à prendre en compte	- RD 939 et voie ferrée : visibilité régulière depuis ces axes, avec des séquences plantées masquantes ou filtrantes
Impacts paysagers à prendre en compte	- Lisière urbaine nord de Croix-Chapeau, Sud-est de La Jarrie et Sud de Puyvineux à intégrer pour éviter une confrontation directe avec le site éolien - Vues quotidiennes depuis les RD110, RD204, RD939 et la voie ferrée à prendre en compte - Implantation d'autres projets éoliens sur les zones de vigilance paysagère à anticiper - Présence de chemins au coeur du site et à proximité et de parcours commentés du territoire sur les abords
Pistes de mesures d'accompagnement face à ces impacts	- Filtres bocagers à prolonger ou créer sur les lisières ciblées - Lisière urbaine nord de Croix-Chapeau - travail sur une zone de transition paysagère entre le bourg au Sud et la voie ferrée au Nord : espace plus ou moins large pouvant accueillir de l'urbanisation, dont une épaisseur non construite pourrait être conservée pour assurer une certaine qualité de vie aux habitants (recul vis-à-vis de la voie ferrée) et dont les usages pourraient être anticipés (cultures vivrières, vergers, jardins potagers, boisements...) [Cf. OAP thématique Paysage PLU] - Implantation rectiligne des éoliennes - Implantations parallèles à la ligne de crête - Aménagements sur les chemins existants : liaison entre les bourgs et hameaux, connexion aux parcours existants, accessibilité... - Réduction du nombre d'éoliennes voir abandon du parc éolien dans son ensemble si le projet amène une saturation visuelle dans le paysage [Cf. fiche spécifique «notion de saturation visuelle»] - Intégration fine dans le paysage des éléments «au sol» en lien avec l'installation des éoliennes : transformateurs, aires de manœuvre et girations, gestion des dénivelés... [Cf. fiche spécifique «intégration paysagère des éléments du parc éolien»]



05- RECOMMANDATIONS PAYSAGERES : APPLICATION

Site 14 / Projet Energie Team



Composantes principales du paysage à prendre en compte	- Lignes de crêtes - Clocher de l'église de Thairé
Impacts paysagers à prendre en compte	- Point de vue le plus haut de la CDA source de tourisme / parcours commenté en cours d'élaboration - Lisière urbaine de Croix-Chapeau et Saint-Vivien à intégrer pour éviter une confrontation directe avec le site éolien - Vues quotidiennes depuis les RD109, RD113, RD111, RD110 et RD939 à prendre en compte - Implantation d'autres projets éoliens sur les zones de vigilance paysagère à anticiper - Présence de chemins fréquentés au coeur du site et à proximité
Pistes de mesures d'accompagnement face à ces impacts	- Filtres bocagers à prolonger sur la lisière du bourg de Croix Chapeau, - Filtres bocagers à créer sur la lisière de Saint-Vivien - Implantation rectiligne des éoliennes - Implantations parallèles aux lignes de crêtes, dans le prolongement du cône de vue majeur, comme un cadrage de la vue - Aménagements sur les chemins existants : accessibilité, création de parcours... - Mise en valeur du point de vue de la Garde aux Valets - Réduction du nombre d'éoliennes voir abandon du parc éolien dans son ensemble si le projet amène une saturation visuelle dans le paysage [Cf. fiche spécifique «notion de saturation visuelle»] - Intégration fine dans le paysage des éléments «au sol» en lien avec l'installation des éoliennes : transformateurs, aires de manoeuvre et girations, gestion des dénivelés... [Cf. fiche spécifique «intégration paysagère des éléments du parc éolien»]

